

PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 mars 2017

Présents : Mmes Sylvie SECHET, Martine HUIBAN, Catherine LAVAUD, Aline VAUTHIER, Anne OLIVIER et Mrs Marcel DUBOIS, André MAUTRAIT, Jean-Michel DUMAZERT, Fabrice AUCOULON.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nathalie GRILLON pouvoir à Mr Fabrice AUCOULON
Mr Jurgen ALLEAUME pouvoir à Mr Jean-Michel DUMAZERT
Mr Christophe VAUTHIER pouvoir à Mr Marcel DUBOIS
Mr Bernard PERUS pouvoir à Mme Aline VAUTHIER

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 19H05

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mr Marcel DUBOIS est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2) Compte de gestion 2016 Budget Communal

Mme le Maire donne la parole à Mr DUBOIS, adjoint en charge des finances, pour la présentation du compte de gestion 2016 du budget communal.

Il rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Mr DUBOIS, présente le compte de gestion 2016 du budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2016 du budget communal.

3) Compte Administratif 2016 Budget Communal

Sous la présidence de Mr Marcel DUBOIS adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 du budget communal qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	728 873.01 €	
Recettes	1 015 187.07 €	
Excédent de clôture de fonctionnement :		286 314.06 €

Investissement

Dépenses	292 927.41 €	
Recettes	208 845.84 €	
Déficit de clôture d'investissement :		84 081.57 €

Après en avoir délibéré et hors de la présence de Mme Sylvie SECHET, maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 du budget communal.

4) Affectation de résultat Budget Communal

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2016 afférent au budget communal. Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 286 314.06 € (002)
- un déficit d'investissement de 84 081.57 € (001)

Madame le Maire demande au conseil municipal d'affecter une partie des résultats de l'exercice 2016 au compte 1068 du budget primitif communal 2017, soit 84 081.57 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter une partie des résultats de l'exercice 2016 au compte 1068 sur le budget primitif communal 2017 de 84 081.57 € et d'inscrire 202 232.49 € au compte 002.

5) Compte de gestion 2016 Budget Eau

Mme le Maire donne la parole à Mr DUBOIS, adjoint en charge des finances, pour la présentation du compte de gestion 2016 du budget eau.

Il rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Mr DUBOIS, présente le compte de gestion 2016 du budget eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2016 du budget eau.

6) Compte Administratif 2016 Budget Eau

Sous la présidence de Mr Marcel DUBOIS adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 du budget eau qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses	18 066.02 €	
Recettes	70 321.42 €	
Excédent de clôture d'exploitation :		52 255.40 €

Investissement

Dépenses	35 542.02 €	
Recettes	25 277.42 €	
Déficit de clôture d'investissement :		10 264.60 €

Après en avoir délibéré et hors de la présence de Mme Sylvie SECHET, maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 du budget eau.

7) Affectation de résultat Budget

Mme le Maire explique que depuis le transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (CCEJR) au 1^{er} janvier 2017, la commune n'a plus à établir de budget eau. Elle rajoute qu'une partie de l'excédent du budget eau devrait être imputée au budget communal 2017 en accord avec la CCEJR.

8) Vote des taux 2017

Mme le maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur la proposition des taux d'imposition pour l'année 2017. Elle précise que les taux restent inchangés par rapport à l'année passée, soit :

- Taxe d'habitation 11.81 %
- Foncier bâti 13.02 %
- Foncier non bâti 39.75 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaissent chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 voix pour et 1 abstention, accepte les taux d'imposition pour l'année 2017 tels que présentés ci-dessus.

9) Indemnités du Maire et des Adjointes au Maire

Mme le maire explique que le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 a modifié l'indice brut terminal de la fonction publique passant de l'indice 1015 à 1022 à compter du 1^{er} janvier 2017. Elle précise que la délibération du conseil municipal du 08 avril 2014 faisant référence à l'indice brut 1015, le conseil doit prendre une nouvelle délibération, il est alors recommandé de ne pas faire référence à l'indice 1022, mais d'exprimer simplement un pourcentage de "l'indice brut terminal de la fonction publique" sans autre précision afin de ne pas être dans l'obligation de prendre une délibération lors d'un prochain changement de l'indice.

Mme le Maire propose de valider les modifications apportées à la délibération du 08/04/2014 sans faire apparaître l'indice 1015. C'est-à-dire : « **DECIDE** de fixer à 40% de l'Indice brut terminal de la fonction publique le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et avec effet au 1^{er} janvier 2017. **DECIDE** de fixer à 10% de l'Indice brut terminal de la fonction publique le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire et avec effet au 1^{er} janvier 2017 ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 voix pour et 1 abstention, accepte les modifications de la délibération du 08/04/2014 telles que présentées ci-dessus.

10) Marché rénovation carrefour : choix de l'entreprise

Mme le Maire expose au conseil municipal le rapport d'analyse des 5 offres reçues en mairie pour le marché de Travaux de rénovation du Carrefour de Signalisation Lumineuse Tricolore au niveau de la RD191 établie par Mr CARRE, représentant du bureau d'études BEHC en charge du marché.

Mme OLIVIER précise que la commune devrait, pour les prochains marchés publics, ajouter des clauses sociales et environnementales aux critères d'attribution actuels.

Mme SECHET demande aux membres du conseil de se prononcer et de valider le choix du bureau d'études après analyse des 5 offres reçues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 voix pour et 1 abstention, valide l'offre des entreprises EIFFAGE ENERGIE/STRF pour le marché de Travaux de rénovation du Carrefour de Signalisation Lumineuse Tricolore au niveau de la RD191.

11) Questions diverses

- Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que la soirée de clôture de la 2^{ème} période des TAP aura lieu vendredi 31 mars 2017 à 18h. Les élus disponibles qui peuvent aider à la mise en place sont les bienvenus.

- Mme le Maire informe que le carnaval du printemps communal du 25 mars dernier a connu un franc succès avec la participation cette année de 3 élus déguisés en peluche pour le plus grand bonheur des enfants. Elle précise que l'opération sera sûrement renouvelée l'année prochaine par la Commission Enfance.

- Mme VAUTHIER, qui a reçu le pouvoir de Mr PERUS pour ce conseil municipal, expose au nom de ce dernier la question suivante : « À quoi servent les zones bleues du village ? Sachant que des véhicules les occupent des journées entières, voir plusieurs jours ».

Mme le Maire répond que la mise en place de la zone bleue sur la place de l'église fait partie d'un programme de sécurisation sur la commune qui est en cours de réalisation. Elle rajoute que la police intercommunale et la gendarmerie seront sollicitées pour verbalisation lorsque le programme sera achevé pour faire respecter les différents arrêtés municipaux pris dans ce sens.

- Mme OLIVIER précise qu'à plusieurs reprises, elle n'a pas reçu les informations provenant de la CCEJR pour la commission enfance et jeunesse. Il serait bien de vérifier qu'elle soit bien identifiée comme membre de la commission Enfance et Jeunesse de la CCEJR.

- Mr MAUTRAIT relate la réunion à laquelle il a assisté en préfecture sur les actions de sécurisation dans les structures publiques du département (école, collège, mairie, ...).

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 20h.